

Communauté de communes du pays houdanais, commune de  
**Goussainville**



**Plan local d'urbanisme**

Pos initial approuvé le 18 février 1988  
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990  
2e modification approuvée le 17 janvier 1992  
3e modification approuvée le 16 décembre 1993  
4e modification approuvée le 20 mars 1998  
5e modification approuvée le 5 janvier 2006

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2019 arrêtant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Le maire, Michel Cadot

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
plan de zonage du bourg et des hameaux

Date :	Phase :	Échelle :	Page n°
14 janvier 2019	Arrêt du projet	1 / 2 000	<b>4.3</b>
Mairie de Goussainville, (Rue de la Loi) M2 52 courtiel - 49.17 agence GILSON & ASSOCIÉS S.A.S. urbanisme et paysage 2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courtiel : contact@gilsonpaysage.com			

**LÉGENDE DU ZONAGE**

--- ---	Limite de zone
Ua	Secteur de centre bourg, bâti ancien
Uah	Secteur de hameaux, bâti ancien
Ub	Secteur du bourg, bâti récent
Ubh	Secteur de hameaux, bâti récent
UE	Zone d'équipements collectifs
UX	Zone d'activités économiques
2AU	Secteur d'urbanisation future à long terme
A	Zone d'activités agricoles
Ap	Secteur de protection du paysage en zone agricole
N	Zone naturelle
Ne	Secteur naturel accueillant des équipements collectifs
NJ	Secteur de jardins

**OAP** secteur soumis à orientations d'aménagement

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :

- Bâti et mur

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :

- Mare

**Liste des emplacements réservés**

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Accès au nouveau parking de l'église	110 m2	Commune
2.	Élargissement de l'impasse Saint-Thibault	180 m2	Commune
3.	Aménagement / sécurisation du carrefour	70 m2	Commune
4.	Agrandissement de la station d'épuration	1 400 m2	Commune

